

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 28 octobre 2025 à Luglon à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Belin-Béliet le lundi 3 novembre 2025 à 16h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
 Date de la convocation : 28 octobre 2025

Étaient Présents: **M. BACHÉ Alain**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de **M. PAIN Cédric**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de **M. DELUGA François** et **M. MARTINEZ Manuel**, **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoirs de **MME BREQUE Claudie** et **M. ICHARD Vincent**, **Mme LAFARGUE Marie-Laure** portant pouvoir de **Mme LE YONDRE Nathalie**, **Mme MESPLES Olga**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et **M. SARTRE Philippe**, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoir de **M. BAUDE Vital**.

Absents excusés (pouvoirs): **M. BAUDE Vital** ayant donné pouvoir à **Mme Sophie WEBER**, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **Mme DESMOULIN Karine**, **M. ICHARD Vincent** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à **Mme LAFARGUE Marie-Laure**, **M. MARTINEZ Manuel** ayant donné pouvoir à **Mme DESMOULIN Karine**, **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. SARTRE Philippe** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**.

Absents : **Mme ARDOUIN Aimée** (excusée), **M. DECLERCQ Cyrille**, **Mme BEAUMONT Patricia**, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. BOUFFIN Yann** (excusé), **M. CARRERE Paul** (excusé), **M. DURRIEU Michel**, **M. FORET Thierry**, **M. GILLE Hervé**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme LARRUE Marie**, **M. LASSALE Jean-Claude**, **Mme MARIE Lucie** (excusée), **M. MONNIER Philippe**, **M. PAPADATO Patrick**, **Mme PIQUEMAL Sophie** (excusée), **M. SAINTORENS Denis**, **Mme TAPIN Maylis**, **M. TAUZIN Arnaud**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme VALIORGUE Magali**

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	9	Représentant nombre de voix	47
Nombre de pouvoirs	9	Nombre de voix pour	47
Total présents et pouvoirs	18	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	
		Ne prend pas part au vote	

ENERGIE

Adhésion à l'Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat

Dans le cadre de la révision de sa Charte, l'élaboration du diagnostic du territoire nécessite d'actualiser la connaissance des données en matière d'énergie et de climat. L'objectif est d'établir un état des lieux des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et de la production d'énergies renouvelables sur le territoire. Cette analyse permettra de situer le territoire quant au regard des objectifs énergétiques et climatiques fixés par le SRADDET à 2030 et 2050.

Pour ce faire, le Parc propose de solliciter les services de l'Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat de la Nouvelle Aquitaine. Ses missions sont l'observation et le suivi des politiques de transition énergétique, d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. L'Agence a été créée par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine, ses deux principaux partenaires financiers.

L'adhésion à l'agence offre la possibilité aux organisations membres de s'impliquer dans la vie de l'Agence et participer à son développement, notamment par un droit de vote lors de l'Assemblée Générale annuelle. Les membres adhérents bénéficient également d'un accès

privilegié aux données et informations produites par l'Agence, ainsi que de la possibilité de disposer sur demande des travaux spécifiques, des données actualisées et/ou des outils développés par celle-ci. Ils peuvent en outre bénéficier d'échanges, d'appuis méthodologiques et d'interventions auprès des équipes de l'organisation cotisante.

L'adhésion à l'AREC pour l'année 2025 s'élève à 700 euros.

Le produit des cotisations permet à l'Agence de développer des outils de communication et d'information en ligne et libres d'accès :

- Lettre d'information : pour être informé des études, outils et enquêtes en cours de réalisation ainsi que des nouvelles données disponibles.
- Sites de data-visualisation : lieu de partage de toutes les informations relatives à nos thématiques, les sites de data-visualisation des Observatoires mettent à disposition des données en ligne sous des formats variés (graphes, cartographies, schémas), et qui peuvent être téléchargées ou récupérées. <http://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com> et <http://orddec.arec-nouvelleaquitaine.com>
- Terristory®, l'outil des collectivités : interface de visualisation dynamique et interactive, TerriSTORY® accompagne le pilotage de la stratégie territoriale climat-énergie, par la visualisation d'indicateurs territoriaux multi-thématiques de la transition écologique et énergétique des collectivités, et par des outils d'aide à la prospective territoriale. <https://arec-nouvelleaquitaine.terristory.fr>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'ADHERER** à l'Agence Régional d'Evaluation Environnement et Climat
- **DE DESIGNER** Mme Karine DESMOULIN comme représentante du Parc à l'Agence Régional d'Evaluation Environnement et Climat
- **D'APPROUVER** le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale et qui s'élève à 700 euros pour l'année 2025;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte